



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	jeudi 30 juillet 2020	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 3 : Pluie (Temp : 25 deg. C) Courses 4 à 10 : Nuageux (Temp. : 25 deg. C)	Vent : 14 km/h (nord-ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 secs)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Nombre total d'inscriptions	88/117
Paris mutuels	\$179,835			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Coles, Sharla	Stiff, Al (CAR)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)....

Bureau :

- Retrait du vétérinaire tôt (maladie) de STRAIT TO THE POINT de la dixième course par l'entraîneur.

Courses :

- Le chronomètre électronique n'était pas fonctionnel aujourd'hui; la direction étudiera le problème.
- Rien à signaler.
 - MITT JAGGER (Ted McDonald) le no. 7 a subi un bris d'équipement (mors buxton) au pôle de ¼ de mile et a terminé troisième avec un bris d'équipement. Rien à signaler.
 - Révision des courses entre le no. 5 BET TILL DAWN (Richard Simard) et le no. 8 ITA ALL WORTH IT (Mike Healey) avant le pôle de ½ mille; aucune infraction. Rien à signaler.
 - Le no. 1 RAISING RUSTY (Stephane Pouliot) et le no. 5 ORLYS PRIDE (Richard Simard) ont subi un bris d'équipement (sabot) après le départ et ont terminé avec un bris d'équipement. Rien à signaler.

5. Le cavalier du le no. 4 DE PRÉSIDENT, Kyle Forgie, assistera à un examen concernant sa demande dans le tronçon.

Le cavalier du no. 8 MACH TIE SON, Gilles Gendron, a reçu un avertissement officiel inscrit sur son permis concernant à la règle de la CAGO 22.23.03(b) (utilisation abusive du mouvement du poignet) après le départ de la course. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le cavalier du no. 4 SHEMAKSMEFELUNREAL, Daniel St. Pierre, a reçu un avertissement officiel inscrit sur son permis concernant à la règle de la CAGO 22.23.03(b) (utilisation abusive du mouvement du poignet) dans la ligne droite. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

- 2 Le no. 7 MITT JAGGER (1 réclamation) de 7 000 \$ par Luc Loyer (entraîneur L. Loyer).
- 6 Le no. 9 ZEN DA BALLYKEEL (3 réclamations) pour 10 000 \$ par Michelle LeBlanc (entraîneuse M. LeBlanc).